



TRIFORM SA
POUR L'ENVIRONNEMENT
FÜR DIE UMWELT

1704 **FRIBOURG**, COURT-CHEMIN 19, T 026 347 22 77
1009 **PULLY**, AV. DES COLLEGES 6, T 021 312 07 34
TRIFORM@TRIFORM.CH, WWW.TRIFORM.CH

Canton de Fribourg

Commune d'Ependes

PGEE



PGEE

PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX

	Version A	Version B	Version C
Nom du document	PGEE Ependes	PGEE Ependes.docx	
N° projet	102087.200	102087.200	
Date	02.10.2007	07.07.2011	
Auteur	Nadia Benyahia <i>Ing. dipl. EPF</i>	Nadia Benyahia <i>Ing. dipl. EPF</i>	
Visa	Alain Berset <i>Ing. dipl. EPF</i>	Alain Berset <i>Ing. dipl. EPF</i>	
Collaborateur	Pascal Dupré <i>Ing. dipl. HES</i> Olivia Mercier <i>Ing. dipl. EPF</i>		
Maître d'ouvrage	Commune d'Ependes	Commune d'Ependes	
Distribution	Commune d'Ependes (x1) Service de l'environnement (x1) Triform SA (x1)	Commune d'Ependes (x1) Service de l'environnement (x1) Triform SA (x1)	
Remarques / Modifications		Modifications suite à l'examen préalable	

Table des matières

1	Présentation de la commune	5
2	Plan général d'évacuation des eaux	5
3	Gestion des données	5

Références

Maître de l'ouvrage : Commune d'Ependes

Situation : Commune d'Ependes

Bases de travail

Bases légales

Législation fédérale

- [1] Loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (RS 814.01; LPE)
- [2] Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (RS 814.20 ; LEaux)

Ordonnances

- [3] Ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (RS 814. 201 ; OEaux)
- [4] Ordonnance du 2 novembre 1994 sur l'aménagement des cours d'eau (RS 721.100. 1 ; OACE)
- [5] Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (RS 814.012, OPAM)

Législation du canton Fribourg

- [6] Loi du 22 mai 1974 d'application de la loi fédérale du 8 octobre 1971 sur la protection des eaux contre la pollution (RSF 812.1, LAPE)

Directives et autres données

- [7] Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Manuel d'explication. VSA - Association suisse des professionnels de la protection des eaux.
- [8] Évacuation des eaux pluviales. Directive sur l'infiltration, la rétention et l'évacuation des eaux pluviales dans les agglomérations. VSA. 2000
- [9] Directives du VSA concernant l'élaboration et les honoraires pour le plan général d'évacuation des eaux. 1990
- [10] PGEE de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gé-rine – Nesslerera. Bureau Ribl SA. janvier 2001
- [11] Cahier des charges d'août 2002. Commune d'Ependes
- [12] Offre d'ingénieur du 10.05.2005. Triform SA
- [13] Plan directeur des égouts de la commune d'Ependes, approuvé en 1979.
- [14] Plan d'aménagement de la commune d'Ependes
- [15] Plans des ouvrages communaux (déversoirs d'orage)
- [16] PGEE- Carte des possibilités d'infiltrations et commentaires. Aba-Geol SA. Novembre 1994
- [17] Guide technique de l'assainissement. 3^{ème} édition. M. Satin et B. Selmi. Ed. Le Moniteur. 2006.
- [18] Courrier du SEn du 11.01.2010 et préavis des services. Examen préalable. PGEE

1 Présentation de la commune

La commune d'Ependes fait partie du district de la Sarine. Les caractéristiques statistiques principales de la commune composée des villages d'Ependes et de Sales, sont les suivantes :

- Nombre d'habitants (2000) : 1034 hab.
- Nombre d'habitants raccordés au réseau des eaux usées : env. 960 hab.
- Surface totale en hectares : 563 ha
- Surface inscrite au plan de zones : 41 ha

La commune d'Ependes a donné un mandat en 2002 au bureau Triform SA pour établir son PGEE.

2 Plan général d'évacuation des eaux

Les différents rapports d'état servent de base à l'élaboration d'un concept d'évacuation des eaux qui représente l'objectif à atteindre de manière à protéger les cours d'eau de façon optimale, tout en intégrant les ouvrages déjà construits, en fonction de leur état et de leur capacité.

Cet objectif sera atteint par une planification rigoureuse des investissements, échelonnés sur une période transitoire de 10 à 25 ans selon les possibilités financières et les impératifs dus à la protection des cours d'eau. Le tableau de planification des mesures, donné au chap.3, synthétise les mesures à prendre pour atteindre l'objectif du PGEE.

3 Gestion des données

Toutes les données servant de base pour l'élaboration des rapports d'état des canalisations ainsi que tous les documents représentant les résultats du PGEE sont mis à disposition de la Commune et du SEn sur un CD au format *.pdf.

Les données numériques ont été exploitées sur le logiciel ArcGIS 9.3. À partir de ce logiciel, il est possible de transférer certaines données sur d'autres SIT par le format d'échange Interlis, ou, le cas échéant, par le format *.shape.

En ce qui concerne le cadastre des canalisations, celui-ci a été réalisé par le bureau Jeanneret Etudes SA, qui est responsable de sa gestion et sa mise à jour.